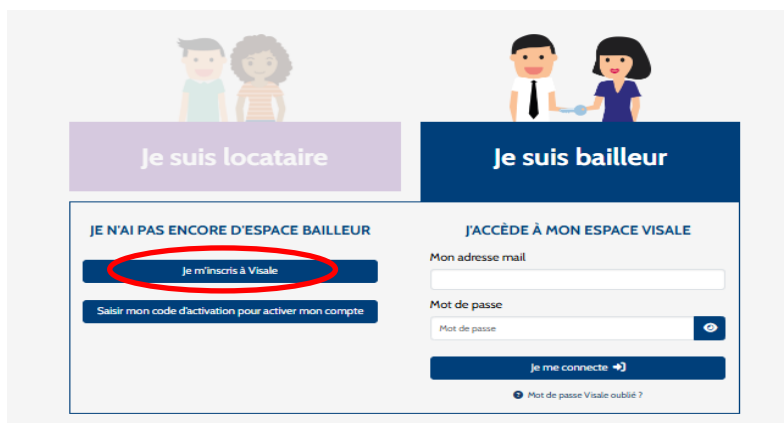


CREER ET GERER SON ESPACE PERSONNEL BAILLEUR SUR WWW.VISALE.FR

LA CREATION DE VOTRE COMPTE

➤ A partir de cet écran, cliquer sur « je m'inscris à Visale » :

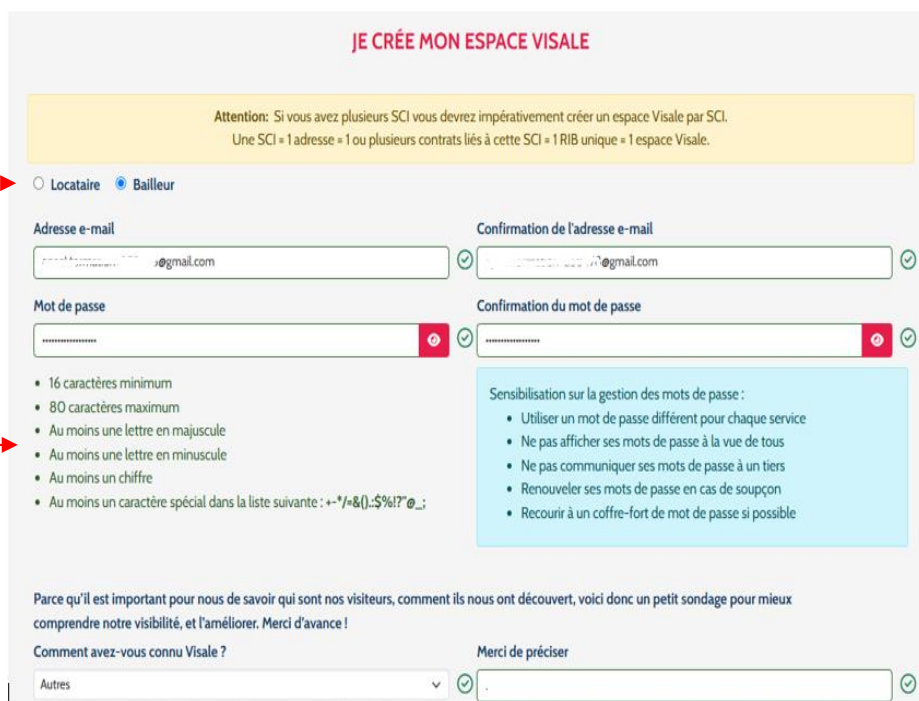


➤ Renseigner le formulaire ci-dessous :

Sélectionner « bailleur »

Attention, si par erreur vous créez un espace locataire au lieu d'un espace bailleur, vous devrez utiliser une nouvelle adresse email pour procéder à la création du compte bailleur.

Attention à choisir un mot de passe compatible.



Attention: Si vous avez plusieurs SCI vous devrez impérativement créer un espace Visale par SCI.
Une SCI = 1 adresse = 1 ou plusieurs contrats liés à cette SCI = 1 RIB unique = 1 espace Visale.

☐ Locataire ☒ Bailleur

Adresse e-mail: Confirmation de l'adresse e-mail:

Mot de passe: Confirmation du mot de passe:

Sensibilisation sur la gestion des mots de passe :

- Utiliser un mot de passe différent pour chaque service
- Ne pas afficher ses mots de passe à la vue de tous
- Ne pas communiquer ses mots de passe à un tiers
- Renouveler ses mots de passe en cas de soupçon
- Recourir à un coffre-fort de mot de passe si possible

Parce qu'il est important pour nous de savoir qui sont nos visiteurs, comment ils nous ont découvert, voici donc un petit sondage pour mieux comprendre notre visibilité, et l'améliorer. Merci d'avance !

Comment avez-vous connu Visale ? Merci de préciser:

L'adresse de messagerie et le mot de passe sont vos identifiants de connexion sur le site.

Si vous êtes **gérant de plusieurs SCI**, il faut créer autant de comptes que de personnes morales propriétaires. Tous les contrats de cautionnement souscrits d'une même SCI seront regroupés sous le même espace. En cas de mise en jeu, chaque SCI devra utiliser un compte bancaire qui lui est propre.

Sélectionner NON si vous n'êtes pas une agence d'intermédiation locative

Au choix, sélectionner « j'accepte » ou « Je refuse »

Puis
Cliquer sur
CREER MON COMPTE

Êtes-vous organisme d'intermédiation locative
Si vous êtes un bailleur particulier ou un bailleur personne morale (Administrateurs de bien, Crous...) vous n'êtes pas concernés par cette disposition, veuillez cocher "NON".

☐ OUI ☒ NON *

Par la communication de mon adresse e-mail, l'APAGL ou Action Logement Services peuvent m'adresser toutes informations ou enquête de satisfaction relatives à Visale ou toutes informations sur d'autres produits/services distribués par Action Logement Services ou ses filiales : *

☐ J'accepte
☐ Je refuse

Action Logement Services communique à mon employeur les informations concernant ma demande de Visale. Je suis informé(e) que ces données ainsi transmises auront pour seul objectif d'informer mon employeur des produits et services distribués par Action Logement Services et ainsi de justifier de l'emploi de ses fonds : *

☐ J'accepte
☐ Je refuse

☐ En validant ce formulaire, vous reconnaissez avoir pris connaissance de [vos droits sur l'utilisation de vos données](#)

Créer mon compte

[Retour à la fenêtre de connexion](#)

L'ACTIVATION DE VOTRE COMPTE

Vous recevez un code d'activation sur votre boîte de messagerie.

➤ Reporter le code et cliquer sur « Activer mon compte » :

VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Confirmation de votre inscription

Bienvenue dans votre espace personnel !

Pour activer votre compte, vous devez inscrire votre code d'activation, demandé lors de la création de votre espace personnel sur le site Visale.

Vous pouvez aussi inscrire ce code dans "Mon espace Visale" puis "Je saisis mon code d'activation".

Code d'activation :

328996XP

Vous pourrez ensuite faire une demande de contrat Visale en suivant trois étapes simples et rapides.

Attention, le contrat de cautionnement doit être fait et finalisé AVANT la signature du bail avec votre locataire ou au plus tard le jour de la signature du bail.

Pensez à vérifier que le Visa remis par votre locataire est bien certifié, que le montant du loyer et charges n'est pas supérieur au montant indiqué sur le Visa de votre locataire et que le nom ou les noms correspondent bien au bail que vous allez signer.

JE CRÉE MON ESPACE VISALE

Un code d'activation de votre espace personnel VISALE vous a été envoyé à l'adresse mail indiquée. Si vous ne le recevez pas dans les minutes qui viennent, vérifiez dans votre dossier de courriers indésirables, ou demandez à ce qu'il soit renvoyé. X

Code d'activation de votre espace VISALE reçu par email

Code d'activation

Activer mon compte

Renvoyer un code d'activation

Cette notification s'affiche une fois que le compte est créé puis activé.

BIENVENUE SUR VISALE !

Votre compte a été créé et activé avec succès.
Vous pouvez dès à présent vous connecter pour créer votre premier contrat de cautionnement.

Accéder à mon espace

➤ Il suffit de s'y connecter en cliquant sur « Accéder à mon espace ».

L'ENREGISTREMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

- Avant de souscrire votre premier contrat, vous devez impérativement enregistrer vos coordonnées et faire état de votre profil de compte bailleur. Pour ce faire, cliquer sur « Mettre à jour mes données personnelles » :

DANS MON ESPACE PERSONNEL JE PEUX :

⚠ Veuillez saisir vos données personnelles en cliquant sur le bouton "METTRE À JOUR MES DONNÉES PERSONNELLES" afin de disposer de toutes les fonctionnalités de Visale.

METTRE À JOUR MES DONNÉES PERSONNELLES

LES SERVICES ActionLogement 

Etape 1 : Vous devez sélectionner le parc auquel vous êtes rattaché et cliquer sur « suivant »

Étape 1 Étape 2

Indiquez votre situation actuelle

Attention, un compte bailleur mal créé peut entraîner des problèmes de gestion. Vérifiez que vous êtes dans le bon parc locatif en cliquant sur le bouton ?

PARC PRIVE ?

- ☐ Vous êtes un administrateur de bien avec un mandat de gestion (agence immobilière, notaire, commissaire de justice) en tant que professionnel, vous agissez dans le cadre d'un mandat de gestion écrit
- ☒ Vous êtes un propriétaire personne physique qui gère seul son bien ou une personne morale sans mandat de gestion (SCI, SARL, collectivités, organisme de tutelle UDAF...). Les structures d'accueil spécifique saisonnier (camping, mobile home, résidence de loisir, etc.) sont concernées.

PARC SOCIAL OU ASSIMILE ?

- ☐ Vous êtes une structure collective de type CROUS, logement-foyer, foyer de jeunes travailleurs, résidence étudiante privée ou universitaire, avec services
- ☐ Vous êtes un organisme HLM (OPH, SEM, Coopératives HLM) ou un organisme public/parapublic (SEM conventionnée APL et non conventionnée, Etat, collectivités locales, établissements publics, autres)

Annuler

SUIVANT

Pour avoir la définition du parc, il suffit de cliquer sur le point d'interrogation

PARC PRIVE ? PARC SOCIAL OU ASSIMILE ?

Etape 2 : Vous devez renseigner chaque rubrique

Le formulaire est complété lorsque, pour chaque rubrique, une petite coche verte s'affiche. Les zones non renseignées comportent un astérisque rouge.

Exemple de formulaire pour un bailleur personne physique (gérant lui-même ses logements).

Vous êtes un propriétaire personne physique ou personne morale sans mandat de gestion

Le propriétaire du logement est-il une personne physique ou une personne morale (y compris SCI) ?

☒ Personne physique ☐ Personne morale (y compris SCI)

Êtes-vous une structure d'accueil spécifique saisonnier (camping, mobile home, résidence de loisir) ?

☐ Oui ☒ Non

Fédération d'appartenance: ✓

Civilité: ☐ M. ☒ Mme ✓

Nom d'usage: ✓

Nom de naissance: ✓

Date de naissance: ✓

Profession: ✓

Prénom: ✓

Lieu de naissance: ✓

Adresse: ✓

Complément d'adresse: ✓

Pays de résidence: ✓

Code postal: ✓

Ville: ✓

Téléphone principal: ✓

Téléphone secondaire: ✓

Annuler PRÉCÉDENT

ENREGISTRER MES DONNÉES

- N'oubliez pas de valider vos déclarations avec « enregistrer mes données ».

L'interface confirme la prise en compte de l'enregistrement des données personnelles. A l'inverse, lorsque le formulaire n'est pas totalement complété, une notification sur fond rouge s'affiche.

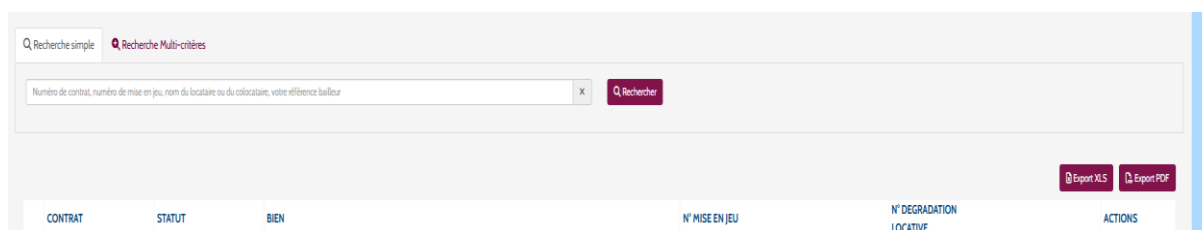


Si vous découvrez VISALE, nous vous encourageons à lire au préalable le mini guide (pour le parc privé uniquement), la Faq (Foire aux questions) et les autres rubriques présentes dans votre écran d'accueil. Il faut cliquer sur la petite icône, pour accéder aux informations.



Une fois que vos coordonnées sont enregistrées, votre espace est prêt pour la souscription du premier contrat.

Vous disposez d'onglets de recherche (simple ou multicritères). Ils sont très utiles lorsque vous avez souscrit en grand nombre des contrats de cautionnement. La liste des contrats est téléchargeable au choix, sous forme de fichier Pdf ou Excel.



LE PARAMETRAGE DE VOTRE COMPTE

En cliquant sur le pavé en haut à droite de l'écran d'accueil, vous pouvez paramétrer votre compte, à tout moment puis vous déconnecter.

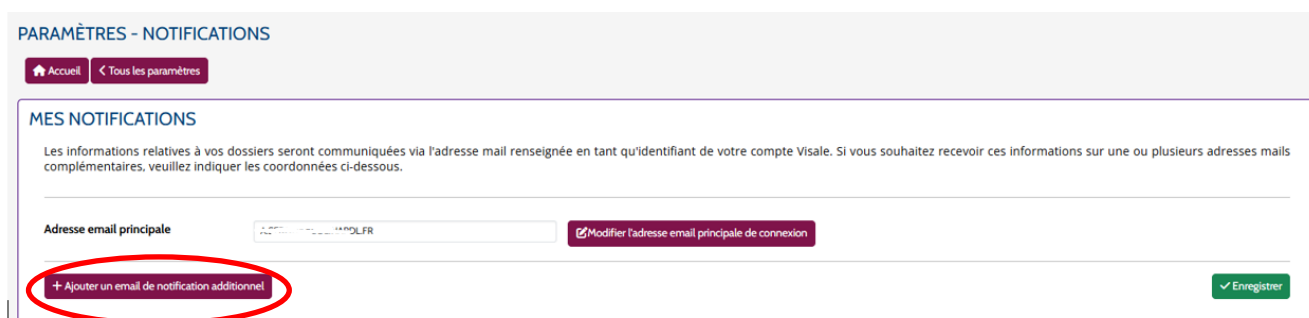


- **Changer d'identifiant ou de mot de passe**, cliquer sur « Profil » puis l'un des onglets « modifier mon email de connexion » et / ou « modifier mon mot de passe » :



- Paramétrer **l'envoi de notifications émises** par le site VISALE :

Les notifications sont envoyées d'office vers l'adresse de messagerie qui sert à la connexion compte. Vous pouvez également choisir de recevoir ces notifications sur d'autres **adresses additionnelles**. Il suffit de cliquer sur « **+ Ajouter un email de notification additionnel** » puis « **Enregistrer** » :

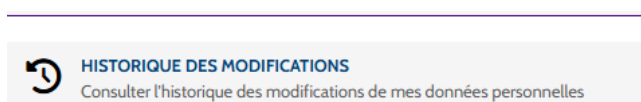


- Demander la **rectification de données personnelles** ou **supprimer** le compte (1) :



(1) *Vous ne pouvez supprimer votre compte, uniquement si vous n'avez aucun projet de contrat à finaliser ou aucun contrat souscrit.*

- Consulter **l'historique des modifications de vos coordonnées** :



➤ La signature électronique de vos contrats de cautionnement :

Vos contrats de cautionnement sont souscrits électroniquement. Le « **signataire** » est celui qui a la capacité juridique d'agir au nom de la personne morale, titulaire du compte bailleur. Par défaut, c'est celui ou celle déclaré(e) en tant que représentant légal lors de la création du compte.

A tout moment, vous pouvez modifier le / les signataire(s). Il suffit de cliquer sur l'onglet « Signataires » :



SIGNATAIRES

Gérer la liste des signataires de vos contrats de cautionnement

CONNEXION ULTERIEURE A VOTRE ESPACE

La connexion à votre compte sur le site www.visale.fr se fait à partir de « **j'accède à mon espace Visale** », à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe.

Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe, il faut cliquer sur « **mot de passe Visale oublié** » puis renseigner l'adresse de messagerie de votre compte.

LOCATAIRES | BAILLEURS | PARTENAIRES | VOS QUESTIONS

JE DEMANDE UN NOUVEAU MOT DE PASSE VISALE

Mon adresse mail

J'envoie ma demande

[Retour à la fenêtre de connexion](#)

Vous recevez une notification dans votre boîte de messagerie.

En cliquant sur le lien présent dans le message, le système vous invite à choisir un nouveau mot de passe.



Les notifications générées par VISALE (no-reply@visale.fr) peuvent arriver dans vos spams. Soyez vigilants.